



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

Golf de l'Ile d'Or - le mercredi 8 décembre 2021

Les 28 clubs adhérents sont représentés soit par leur délégué, soit par le suppléant, soit par un pouvoir. Tous les membres du Conseil d'Administration sont présents, quatre des membres d'honneur sont excusés.

Les délégués ou suppléants, ainsi que les détenteurs de pouvoirs ont reçu leurs bulletins de vote pour le renouvellement du tiers sortant, conformément à l'article 11 des statuts de notre association, lors de l'émargement de la feuille de présence.

La séance est ouverte à 10h30 par le Président Jean Paul GONNET

A. RAPPORT MORAL du Président

Mesdames et Messieurs les membres d'Honneur, administrateurs et délégués, chers amis.

C'est avec un très grand plaisir que je vous accueille, ce matin, au golf de l'Ile d'Or. L'an passé nous n'avions pu tenir notre Assemblée Général et vous avez dû voter par correspondance, c'est quand nettement mieux en face à face. Avant tout, bienvenue à celles et ceux qui sont venus aujourd'hui ici pour la première fois : les délégués suppléants, mais aussi un nouveau délégué à Saumur, Pierre COLIN. Il est venu avec son prédécesseur, René PACAULT. Dès maintenant, j'en profite pour dire à ceux qui nous ont déjà quittés ou vont le faire à la reprise de 2022 un grand merci en mon nom, au nom du Conseil d'Administration et enfin de tous les membres de notre Association.

Michel RAULT, Alain CHAUDEMANCHE, membre d'honneur et anciens Présidents ainsi que René DELRIEU, ancien secrétaire et Daniel VITEUR, ancien trésorier ne peuvent pas être parmi nous. Ils sont excusés.

Dans un contexte de COVID, nous avons pu quand même pu jouer en 2021 les stablefords et greensomes. C'est déjà pas mal, cela aurait pu être pire. Je tiens à remercier particulièrement Bruno PARESSANT notre secrétaire qui a dû concocter je ne sais combien de plannings. Le calendrier était dense avec 2 compétitions par semaine.

Les participations sont en baisse notamment celles des greensomes. L'affluence aux stableford est sensiblement la même qu'en 2020.

Malgré toutes ces difficultés liées au COVID, les effectifs sont relativement stables, 1 510 adhérents. Merci à eux de toujours nous faire confiance.

Hervé BICOT, notre trésorier, présentera son rapport financier et vous verrez que l'état de santé de nos finances est très satisfaisant.

Je tiens à préciser que le résultat qu'il vous présentera n'est pas significatif d'un fonctionnement sur une année "normale".

A ce propos, je remercie notre vérificateur aux comptes, Patrice LEZLA, qui n'a pas pu être présent parmi nous aujourd'hui. Je vous lirai tout à l'heure son rapport.

Pour poursuivre sur le bilan de l'année, nous avons accueilli en septembre les bretons sur nos golfs de Nantes Vigneux et Savenay pour la traditionnelle rencontre Bretagne / Pays de Loire.

Nous avons gagné. Nous avons eu quelques suées en fin de stableford !

Je tiens à remercier particulièrement les organisateurs de cette compétition Chantal, Hervé et Michel ainsi que tous leurs bénévoles ainsi, et aussi bien évidemment Bruno.

L'an prochain, nous irons jouer dans le Morbihan sur les golfs de PLOEMEUR et QUEVEN.

La saison s'est terminée par un dîner de gala à CHEMILLE et des compétitions à Cholet, Angers et Saumur.

J'avoue qu'en début d'année, je ne pensais pas que nous pourrions organiser cette année le dîner de gala.

Nous étions près de 200 à partager ce repas et ces bons moments.

Un grand merci à Jean Claude HAMONEAU et Éric PINTIAUX et leurs équipes pour l'organisation de ce repas.

L'an prochain, le dîner de gala aura lieu au Mans le jeudi 13 octobre.

L'an passé, nous avons décidé de changer de logo. Nous avons sollicité les membres de l'Association pour nous faire des propositions. Le logo proposé par Gilbert GUILLOCHEAU de PORNIC, assisté de son petit-fils Oscar AUDUREAU, a été modifié pour qu'il soit plus facilement utilisable pour les marquages de nos objets logotés (lots ou polos).

Comme cela été annoncé, nous allons remettre par votre intermédiaire une boîte de 12 balles à chaque personne nous ayant fait des propositions.

Quel planning stableford pour 2022 ?

Nous l'avons prévu complet avec match-plays, stablefords, greensomes, trophée Michel Rault et finales

Je ne sais pas, vu le contexte sanitaire actuel, si nous pourrions le mener à bien.

Depuis plusieurs années, nous avons de nombreuses demandes (réduire le nombre de kilomètres importants, ne pas jouer avec les mêmes clubs, le souhait pour certains d'aller jouer sur des golfs nouveaux). L'aspect financier est un élément de plus en plus fréquent, soulevé par de nombreux golfeurs.

Nous avons mis en place pendant 3 ans un système sur 3 zones, avec l'intégration d'un club de l'Est (Angers et 2 fois Avrillé) dans les zones Ouest. Soyez-en remerciés. Je comprends que cela ne peut pas perdurer de cette manière.

Nous en avons longuement délibéré en CA le 16 novembre dernier et avons décidé pour 2022 de changer de formule pour répondre principalement à la réduction des déplacements en passant à 4 zones de 7 clubs, dans un souci d'avoir une formule adaptée à un classement par club. Espérons qu'avec cette formule nous aurons plus de joueurs à se déplacer.

C'est très compliqué.

Cette solution a pour effet d'augmenter le nombre de compétitions et donc le nombre de lots et d'avoir moins de participants à chaque compétition. Cela aura donc un impact important sur notre budget. Bruno vous en dira plus tout à l'heure.

Je voudrai maintenant m'attarder sur quelques points que je considère important dans la vie de notre association.

* J'entends de ci de là des remarques sur l'organisation de la compétition et des remises de prix lots (heure de départ, remise des lots si départ avant ou après 11h, tirage au sort, placement de la balle à une carte ou un club, souhait de déjeuner avant de jouer, etc ...)

Il est clair que le COVID a modifié plein de choses dans notre comportement, notre fonctionnement.

Attention à ne pas oublier nos moments de convivialité qui font partie des valeurs de notre association.

Au sein du CA, nous mettons en place des règles qui n'ont pas pour effet de vous embêter, mais surtout le vœu que quel que soit le lieu où se déroule une compétition SGPDLL, les golfeurs soient traités de la même manière.

C'est aussi dans le souci de faciliter le plus possible votre mission de délégué (inscription sur le site, respect autant que possible de la règle des 3 tiers pour permettre d'équilibrer les départs entre joueurs de clubs différents).

Ce n'est pas à chaque club d'appliquer son mode de fonctionnement.

Je tiens beaucoup à l'équité quel que soit le lieu où se déroule une compétition.

C'est votre rôle, en tant que délégué, de représenter l'association et de veiller à la bonne application de nos règles de fonctionnement.

Je vous en remercie par avance.

* Un autre sujet récurrent : le jeu lent, 5 h 30 pour faire un parcours ce n'est pas acceptable. C'est un sujet difficile, j'en conviens. Il faut me semble-t-il prévoir un suivi sur le parcours qui doit être assuré conjointement entre le golf et le délégué local et son équipe de bénévoles.

* Un point que je considère vital pour la pérennisation de l'association des SGPDLL : le renouvellement du Conseil d'Administration. C'est notamment vital pour remplir des missions clés qui nécessitent une présence quasi au quotidien (secrétaire, trésorier, informatique, président). Ce sujet a été abordé lors des 3 Conseils d'Administration de novembre 2019, 2020 et 2021. Vous avez pu le lire dans le compte rendu du dernier CA.

Je tiens à remercier très chaleureusement Nicole PASQUIER et Daniel SOUL qui ne se représentent pas comme Administrateur

1°) pour leur investissement depuis de très nombreuses années au sein du Conseil d'Administration

2°) pour avoir convaincu un membre de leur club en fonction de leur expérience et compétence de pouvoir intégrer le CA. Ceux-ci ont été cooptés en tant qu'auditeurs.

Merci à vous 2 d'avoir joué le jeu du passage de relai.

Quelques infos générales pour l'année prochaine :

* Le choix est polos est arrêté, un joli vert pour tout le monde, en polyester pour les hommes et coton pour les femmes.

* Quelques évolutions des outils internet notamment sur les inscriptions, la gestion d'une compétition

Pour conclure, j'aimerais vous dire une fois encore un grand merci pour votre implication et votre engagement, à vous tous, Délégués et membres du Conseil d'Administration. Vous êtes les vrais acteurs de notre succès. Nous sommes tous des bénévoles et nous cherchons avant tout le bien-être de nos membres sans aucune autre prétention. Cela n'est pas toujours simple, je le sais bien. Continuez, comme vous le faites au quotidien

Bonne fin d'année à vous tous, à vos familles et à vos proches, aux membres de vos clubs. Bon hiver et à l'année prochaine.

Je laisse maintenant à Hervé BICOT, notre trésorier, le soin de vous présenter les comptes 2021 et le budget prévisionnel 2022.

Je vous remercie de votre attention.

Jean Paul GONNET

B. RAPPORT FINANCIER 2021

Bonjour à toutes et tous

L'année dernière j'avais terminé le rapport financier 2020 en exprimant le souhait que l'année 2021 soit plus sereine. Malheureusement ça n'a pas été le cas et obligé notre secrétaire à de multiples pirouettes pour établir un calendrier cohérent. Grand merci à lui.

Le budget prévisionnel 2021 a été établi, en partie, en tenant compte du dernier calendrier de compétitions ainsi que du tarif (exceptionnel) d'adhésion pour 2021 (20€ pour les renouvellements et 40€ pour les nouveaux adhérents).

Prévisionnel pour 2021

Recettes : 84 700 €

Dépenses : 83 000 €

Soit un résultat prévu de **1 700 €**

Volontairement je ne compare pas au prévisionnel de 2020 qui a été une année perturbée et non significative.

RECETTES

A la clôture de l'exercice au 30/11/2021 les recettes s'élèvent à **89 565.65 €** pour 84 700 € budgétées (06/2020).

Détails des recettes.

COTISATIONS

1 510 adhérents en 2021 (1561 en 2020) dont 215 nouveaux membres

Les cotisations représentent un montant de **34 500 €** (62 440 € en 2020)

Différence due à la modification du prix d'adhésion et à une légère baisse d'effectifs globale (-3.27%). Pour les nouveaux membres : 282 en 2020 et 215 en 2021.

A noter que le confinement est arrivé en mars 2020 après que la majorité des inscriptions soient enregistré.

DROITS DE JEUX

* Les droits de jeu s'établissent à **34 050 €**, pour 40 000 € sur le prévisionnel.

Le nombre de départs s'élève à **6 810** soit en moyenne 95 participants par compétition (72 compétitions pour cette année)

RECETTES DIVERSES

* Les recettes diverses **331.65 €** représentent les intérêts du livret bleu et quelques ventes de polos supplémentaires.

SOIREE DE GALA

186 participants à Chemillé pour un montant de **7 814 €**.

Bonne participation au vu de la situation sanitaire.

BRETAGNE PAYS DE LOIRE

Sur les golfs de Nantes Vigneux et Savenay.

33 équipes inscrites pour un montant de **12 870 €** (390€ par équipe)

RECETTES TOTALES

89 565.65 €

DEPENSES

Les dépenses s'élèvent à **73 556.82 €** pour **83 000 €** de prévues

REUNION ANNUELLES

* Réunions annuelles **813.40 €**. Cette année, seulement une réunion d'information pour les délégués à l'île d'Or et une réunion de CA à Cholet. L'AG et une réunion de CA se sont déroulées en visio.

AUTRES FRAIS DE MISSIONS

Rubrique qui regroupe les différents frais de missions du CA. Cela concerne habituellement les déplacements pour l'achat des dotations : balles, vins, polos, restauration des réunions de délégués, (Vigneux, Cholet). Non significatif cette année.

Montant **471.20 €**

POTS DE L'AMITIE

10 258 €. Non comparable avec 2020 ou le protocole sanitaire n'autorisait pas les regroupements pour les remises de prix.

GESTES

631.50 €

A noter que le coût des pots de l'amitié plus les gestes s'élèvent à 33% du montant des inscriptions sur l'ensemble des inscriptions

COMMUNICATIONS

Abonnement internet, affranchissement, frais CM à **438.94 €**

LOTS ET TROPHEES

19.313.65 €. Achats en net diminution car les stocks restants de 2020 ont été utilisés.

POLOS ET BALLEES

18 772.92 €. Non significatif. Il n'y a pas eu de polo fourni pour les anciens membres et restait un stock de balles. .

Acheté 3 472.92€ pour les polos et 15 300€ pour les balles

FOURNITURES ADMINISTRATIVES

* Fournitures **60.92 €**.

SOIREE DE GALA

10 022.54 € représentant 193 convives (186 payants+7 invités) à 45€, l'achat des vins pour le dîner et différents accessoires pour la déco.

A noter que les lots de la tombola étaient achetés sur 2020 car non distribués.

LOCATION BOX

552 € (46 € par mois) idem 2020

DONS ET CADEAUX

148.50 €

ASSURANCES

* Assurance **1 346.65 €** ; en 2020 1 309.58 €.

BRETAGNE PAYS DE LOIRE

10 726 €. Location des parcours de Vigneux et Savenay et le pot de remise des prix à Vigneux.

TOTAL DES DEPENSES

73 556.82 €

Au final, il ressort un **excédent de : 16 008.83 €**.

DISPONIBILITES

A la clôture de l'exercice 2021, nos disponibilités sont

* Compte courant 16 008.83 €

* Livret bleu 43 533.90 €

Soit un total de **59 542.73 €**

Il est nécessaire de moduler le résultat car au 1/12/2020 nous disposions d'un stock évalué à 17 762.48€ pour un stock résiduel au 30/11/2021 chiffré à 6 507.66 €.

De plus l'absence des réunions a permis une économie d'environ 5 000€.

En prenant en compte ces éléments nous arriverions à un exercice à l'équilibre.

Merci à Patrice LEZLA pour la vérification des comptes de l'association ainsi qu'à tous les délégués pour leur implication dans la transmission des documents, ce qui facilite grandement le travail du trésorier.

Hervé BICOT

VERIFICATION DES COMPTES

En l'absence de Patrice LEZLA, vérificateur des comptes, Jean Paul Gonet nous lit son rapport certifiant que la gestion a été menée avec rigueur et que chaque dépense, contrôlée par prélèvement, fait l'objet d'un justificatif. Il confirme que les comptes présentés sont sincères et véritables.

QUITUS AU PRÉSIDENT ET AU TRÉSORIER

L'assemblée à l'unanimité, donne quitus au Président pour son rapport moral et au trésorier pour son rapport financier.

C. BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

Le Trésorier présente alors le budget prévisionnel 2022, construit avec prudence

Les cotisations 2022 restent à 40 euros et les droits de jeu à 5 €.

- Dépenses prévisionnelles : 111 850 €
- Recettes prévisionnelles : 103 900 €
- Résultat prévisionnel : - 7950 €

D. RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT

Les quatre sortants en 2021 sont :

Patrick BALAGUER, Jena Claude HAMONEAU, Nicole PASQUIER et Daniel SOUL

Nicole Pasquier et Daniel Soul ne se représentent pas. Pour le remplacement du tiers sortant cinq personnes ont posé leur candidature :

- Patrick BALAGUER, sortant se représentant (Cholet)
- Jean Claude HAMONEAU, sortant se représentant (Pays de St Gilles)
- Pierre ABRAHAM (Avrillé)
- Stéphan MAUSS (La Domangère)
- Christophe PRESCHEZ (La Baule)

Après présentation de chacun des candidats, les deux scrutateurs (Alain Smondack et Bruno Laurent) recueillent les bulletins de vote des participants.

E. BILAN DE LA SAISON SPORTIVE 2021

Le secrétaire présente alors le bilan de la saison sportive 2021

Avec les aléas des contraintes sanitaires liées au COVID et la préparation de trois calendriers différents, nous avons finalement pu démarrer notre saison le 15 juin.

Les rencontres Match Play n'ont pu avoir lieu, mais les championnats stableford et greensome ont pu se dérouler normalement, avec les aménagements nécessaires pour prendre en compte les disponibilités des clubs sur une période courte.

Merci aux délégués pour leur implication, au niveau de leurs clubs respectifs, pour faire valider les dates du calendrier.

1. Participation 2021 aux compétitions stableford et greensome

		2018	2019	2020	2021
MEMBRES SGPDLL		1418	1525	1561	1510
STABLEFORD	Total	5587	5503	5129	5123
	Extérieur	3842	3534	3332	3363
	% extérieur	68,8%	64,2%	65,0%	65,6%
GREENSOME		1646	1712		1402
TOTAL		7233	7215	5129	6525

Les participations sont en baisse par rapport à 2019 et 2018, en stableford et encore plus en greensome.

Mais les participations stableford sont les mêmes que celle de 2020

2. Participations aux compétitions stableford, par rencontre

Chaque club reçoit deux fois, les participations lors de chacune de ces deux rencontres montrent la plus forte concentration des clubs à l'ouest et l'attrait de chaque parcours.

Participants par rencontre au championnat stableford 2021											
Clubs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total 2 tours	
1 LA BAULE			149	151						300	
2 LA BRETESCHE			101				136			237	
3 ST JEAN de MONTS	123							113		236	
4 GUERANDE						132			100	232	
5 ILE d'OR		123			108					231	
6 PORNIC	116							113		229	
7 CARQUEFOU				107			117			224	
8 BAUGE				103				117		220	
9 NANTES VIGNEUX	103							109		212	
10 NANTES ERDRE		109			102					211	
11 Les SABLES d'OLONNE					111	93				204	
12 AVRILLE			86	113						199	
13 SAVENAY	87							108		195	
14 LE MANS						105			84	189	
15 BOURGENAY GC		86							102	188	
16 PAYS DE SAINT GILLES					87	100				187	
17 CHOLET		97							83	180	
18 ANGERS						86			89	175	
19 LA DOMANGERE						84			79	163	
20 SARGE		70			81					151	
21 ALENCON	66						75			141	
22 LAVAL				84				57		141	
23 LE CROISIC			85				56			141	
24 SABLE	73		68							141	
25 SAUMUR			71				69			140	
26 ST SEBASTIEN				76			60			136	
27 ANJOU		70			50					120	
	568	555	560	634	539	600	513	617	537	5123	

3. Participations aux compétitions stableford, par club et par tour

Participation par tour et par club au championnat stableford 2021																	
Clubs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total 9 tours	Joueurs domicile	Moyenne générale	Total extérieur	Moy ext	Inscrits 2021	% inscrits ext	
1	PORNIC	47	23	43	28	29	36	36	48	36	326	95	36,2	231	33,0	78	42,3%
2	GUERANDE	44	32	26	29	35	61	29	29	54	339	115	37,7	224	32,0	97	33,0%
3	CHOLET	29	48	27	28	30	22	18	25	42	269	90	29,9	179	25,6	67	38,2%
4	NANTES ERDRE	18	35	16	29	34	26	32	34	21	245	69	27,2	176	25,1	65	38,7%
5	LA BAULE	34	20	69	72	27	18	38	29	8	315	141	35,0	174	24,9	128	19,4%
6	BOURGENAY GC	19	37	20	31	32	35	14	22	35	245	72	27,2	173	24,7	62	39,9%
7	SARGE	28	35	15	20	27	37	30	26	17	235	62	26,1	173	24,7	57	43,4%
8	AVRILLE	12	29	37	45	26	19	23	27	20	238	82	26,4	156	22,3	72	31,0%
9	LA DOMANGERE	23	20	18	29	24	31	12	24	26	207	57	23,0	150	21,4	58	36,9%
10	SAINT JEAN de MONTS	37	25	20	25	22	22	8	32	18	209	69	23,2	140	20,0	52	38,5%
11	ANJOU	16	26	19	12	21	15	15	21	19	164	47	18,2	117	16,7	35	47,8%
12	ANGERS	12	11	19	15	15	41	12	31	45	201	86	22,3	115	16,4	81	20,3%
13	SAVENAY	27	11	22	13	14	13	27	33	12	172	60	19,1	112	16,0	52	30,8%
14	Les SABLES d'OLONNE	10	15	20	16	25	30	12	16	19	163	55	18,1	108	15,4	49	31,5%
15	ILE d'OR	27	40	14	10	36	11	17	21	6	182	76	20,2	106	15,1	64	23,7%
16	SAINT SEBASTIEN	15	10	15	14	14	15	16	18	19	136	30	15,1	106	15,1	31	48,8%
17	LE CROISIC	16	15	23	10	9	22	23	15	12	145	46	16,1	99	14,1	33	42,9%
18	NANTES VIGNEUX	34	26	11	18	11	11	12	27	10	160	61	17,8	99	14,1	67	21,1%
19	LAVAL	18	11	11	26	17	19	9	29	12	152	55	16,9	97	13,9	46	30,1%
20	BAUGE	12	15	18	38	13	11	19	34	6	166	72	18,4	94	13,4	54	24,9%
21	PAYS DE ST GILLES	10	12	13	9	19	24	19	16	13	135	43	15,0	92	13,1	29	45,3%
22	CARQUEFOU	12	10	6	25	13	10	16	8	25	125	41	13,9	84	12,0	34	35,3%
23	LE MANS	9	8	7	19	16	30	12	9	27	137	57	15,2	80	11,4	47	24,3%
24	SAUMUR	7	7	24	20	5	8	24	9	11	115	48	12,8	67	9,6	42	22,8%
25	ALENCON	17	8	7	12	6	11	18	8	4	91	35	10,1	56	8,0	43	18,6%
26	SABLE	15	8	15	14	3	9	2	5	10	81	30	9,0	51	7,3	24	30,4%
27	LA BRETESCHE	10	4	17	12	6	0	16	12	0	77	33	8,6	44	6,3	27	23,3%
28	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	5	10	5	11	8	10	3	5	3	60		0	60	6,7	16	41,7%
	HZ	4	3	4	4	2	3	4	4	5	33						
		567	554	561	634	539	600	516	617	535	5123			3363	373,7	1510	24,7%

Ce tableau se veut un outil, pour chaque délégué, d'analyse des chiffres de participations des membres de son club à chaque rencontre pour mettre en place des objectifs en 2022.

Le point important de ce tableau est le pourcentage des inscrits qui participent aux compétitions à l'extérieur, il est en moyenne de 24.7 %.

4. Participations aux compétitions greensome

Les participations aux compétitions greensome en 2021 ont été inférieures à celles de 2019 et 2018, en particulier pour les tours 2 et 3. Il faut préciser que le calendrier concentré sur 2 mois et demi a obligé à programmer les tours 1 et 3 la même semaine qu'une rencontre stableford.

Clubs	Tour 1	Tour 2	Tour 3	Finale	Total
BAUGE	172				172
LE CROISIC		168			168
LA BRETESCHE			162		162
GUERANDE	152				152
LA DOMANGERE				114	114
NANTES ERDRE	102				102
Les SABLES d'OLONNE	88				88
ANJOU			84		84
SAUMUR		80			80
BOURGENAY GC			52		52
SARGE			52		52
ST JEAN de MONTS			48		48
ALENCON		48			48
LAVAL	40				40
ST SEBASTIEN		40			40
Total par tour	554	336	398	114	1402

5. Rencontre Bretagne/Pays de La Loire

Grace à la pugnacité de toutes les équipes PDLL qui ont participé à cette rencontre 2021, nous avons pu arracher la victoire des Pays de Loire qui remportent le Trophée **2563 pts à 2519**.

Il faudra tout faire pour conserver le trophée en 2022 sur les terres bretonnes

6. Participations aux finales du 21 octobre 2021

97 participants à Angers

93 participants à Cholet

45 participants à Saumur

7. Clubs qualifiés pour la rencontre Bretagne / PDLL 2022

Sont sélectionné pour cette rencontre les clubs classés dans les 5 premiers de chacune des trois zones au classement par équipes 2021 et le meilleur 6^{ème} général.

RESULTATS ZONE 1			RESULTATS ZONE 2			RESULTATS ZONE 3		
1	Pornic	1566	1	Nantes Erdre	1599	1	Sargé	1564
2	La Baule	1528	2	Guérande	1568	2	Anjou Golg	1548
3	Bourgenay GC	1527	3	Saint Jean de Monts	1542	3	Angers	1534
4	Les Sables d'Olonne	1521	4	Avrillé	1534	4	Baugé	1496
5	Cholet	1509	5	Nantes Vigneux	1513	5	Laval	1456

+ Meilleur 6^{ème} : La Domangère

F. RÉSULTATS DES ÉLECTION DU TIERS SORTANT

Le président Jean Paul Gonnet proclame les résultats des élections du tiers sortant

- Sur les 155 droits de vote, ont obtenu :
 - **Jean Claude HAMONEAU** : **137 voix - élu**
 - **Christophe PRESCHÉZ** : **127 voix - élu**
 - **Stephan MAUSS** : **123 voix - élu**
 - **Pierre ABRAHAM** : **112 voix - élu**
 - **Patrick BALAGUER** : **48 voix – non élu**

Les quatre premiers sont élus pour trois ans au conseil d'administration SGPDLL

G. PROGRAMME DE LA SAISON SPORTIVE 2022

1. Calendrier annuel 2022

Pour choisir les dates de nos différentes rencontres, nous prenons en compte :

- Les dates des Trophées Seniors (c'est un accord avec la Ligue PDLL)
- La semaine de Championnat de France « Seniors » et « seniors 2)

Il n'est pas possible de prendre en compte les autres épreuves PDLL, CAEF ou autres.

Nous partons du principe que les SGPDLL étant l'organisation la plus importante en nombre de membres et en nombre de compétitions, ce sont aux autres organisations de s'aligner sur notre calendrier.

D'autre part nous veillons à ce que les dates retenues pour un club ne soient pas en conflit avec une compétition fédérale qu'il pourrait recevoir.

- Pour info, ci-dessous, les dates 2022 (connues à ce jour) pour les clubs des PDLL recevant une compétition fédérale
 - *St Jean de Monts 19 mars : Coupe de Présidents d'AS*
 - *Le Mans 30mars/3 avril : Championnat France Messieurs*
 - *Guérande 28 avril/1^{er} mai : Championnat France Dames 2^{ème} division*
 - *Ile d'Or 14 et 15 mai : Championnat de France Paragolf*
 - *La Domangère 24/26 juin : Championnat France Dames Mid/Am 3^{ème} division*
 - *Cholet 16-19 juin : Championnat France Mid/Am 3^{ème} division*
 - *Nantes Vigneux 6/8 septembre : Chpt France Seniors 2 (promotion B)*

2. Tableau des Match Play 2022

- La formule programmée en 2020 est reconduite pour 2022, de même que le tableau des rencontres
- Avec une seule modification dans la 3^{ème} division
 - La Baule ayant deux équipes en 3^{ème} division a son équipe B qui joue avec les clubs de l'est. Pour éviter une succession de déplacements longs à l'équipe B elle sera remplacée par Baugé (contre Sargé en 1/8^{ème}) et jouera contre l'Île d'Or
- Les minima d'index cumulés par division resteront les mêmes.
 - Index mini de 95 et double maxi de 40 en 1^{ère} division
 - Index mini de 110 et double maxi de 45 en 2^{ème} division
 - Index mini de 125 et double maxi de 50 en 3^{ème} division

Nota : *Les capitaines des équipes ont toute latitude de s'entendre entre eux pour apporter des modifications aux 1/8^{ème} de finale*

- *Soit pour inverser l'ordre des rencontres A/R*
- *Soit pour choisir une autre date, à condition qu'elle ne soit pas postérieure à la première date des 1/4 de finale*

Pour les **affectations des greensomes et autres rencontres**, nous tenons à jour un calendrier des compétitions autre que stableford attribuées aux 27 golf PDL, ce qui permet lors des attributions de l'année suivante de respecter, tant que faire se peut, une répartition équitable.

(Fichier joint au CR)

3. Championnat greensome 2022

- Maintien des rencontres possibles sur 5 golfs pour les tours 1 et 3
- Le tour 2 comme en 2019 est réservé aux golf 9 trous
 - Le Croisic et Saumur joueront sur 2 jours (mercredi et jeudi)
Alençon et St Sébastien sur une journée
 - Pour les rencontres sur deux jours il y aura attribution de lots et de points pour chaque jour.
 - Par contre une équipe ne pourra participer qu'à une journée
- Comme en 2019 les points de la finale 2022 seront augmentés (40 pts, 38, 37...), pour encourager toutes les équipes qualifiées à y participer.
- Les clubs retenus pour 2022 sont :

*Tour 1 : 3 mai : **NANTES ERDRE, PAYS DE ST GILLES, SAVENAY, AVRILLÉ, LAVAL***

*Tour 2 : 22 - 23 mai : **les 9 trous : ALENCON, LE CROISIC, St SÉBASTIEN, SAUMUR***

*Tour 3 : 5 juillet : **LA BAULE, ILE D'OR, PORNIC, ANJOU GOLF, SABLÉ***

*Finale : 25 juin : **GOLF DES 24H***

4. Affectation des autres rencontres

- Trophée Michel Rault
 - Le premier tour se jouera à SARGÉ le 24 mai
 - Et le deuxième tour à BOURGENAY GC le 16 juin

Pour mémoire le Trophée MR se joue en strokeplay (boules Jaunes et Rouge) pour la première série - index hommes et femmes de 0 à 16,4
Le Critérium se joue en stableford (boules Jaunes et Rouges) - index hommes et femmes de 16,5 à 28,4
- Finales
 - Elles se joueront sur les golfs du MANS 24h et de SARGÉ
- Soirée de gala
 - Elle sera organisée au Mans par les délégués du Mans et de Sargé

5. Championnat stableford 2022

- Choix de la formule
 - Pour l'organisation de nos rencontres, nous devons prendre en compte des souhaits des membres parfois contradictoires
 - *Les Km à parcourir pour chaque club*
 - *La répartition géographique non homogène des clubs dans les Pays de Loire.*
 - *Le souhait des joueurs de ne pas toujours jouer les mêmes parcours*
 - *La nécessité de maintenir l'esprit d'équipe et son classement.*

- IL y a 27 clubs SGPDLL (28 avec St Sylvain qui ne reçoit pas de compétitions)
 - Le nombre de zones que nous pouvons envisager doit donc être un sous-multiple de 27 ou de 28.
 - Il n'y a que deux options possibles :
 - 3 zones de 9 clubs comme les années précédentes
 - 4 zones de 7 clubs
- Les 3 zones nous ont obligé les trois dernières années à faire jouer un club de l'est dans l'une des deux zones ouest (une fois Angers et deux fois Avrillé). Cette organisation entraîne pour le club retenu des déplacements importants. En 2021, les joueurs d'Avrillé ont dû parcourir plus de 1500 km pour jouer les 9 tours du championnat stableford. On peut comprendre qu'ils ne souhaitent pas renouveler cette expérience.
- Le CA lors de son conseil du 13 novembre a donc décidé pour 2022 de mettre en place la formule à 4 zones de 7 clubs

- Organisation du championnat 2022 avec 4 zones de 7 clubs

Avec 4 zones de 7 clubs, pour chaque tour il y aura 8 rencontres (deux par zone), une de 3 clubs et une de 4 clubs.

Pour avoir un équilibre du nombre de joueurs par rencontre (comme nous le faisons pour 3 zones), deux clubs par zone sont dits « associés » et joueront chaque tour dans la même rencontre.

Les clubs associés sont donc choisis parmi les clubs qui ont eu le moins de participants lors des rencontres 2021

- Les clubs associés en 2022 seront donc :

Zone 1	St Seb / Pays St Gilles
Zone 2	La Bretesche / Carquefou
Zone 3	Saumur / St Sylvain
Zone 4	Sablé / Alençon

- Répartition des clubs par zone

Cette répartition a été faite en tenant en compte les kilomètres à parcourir pour chaque club A/R et de la meilleure homogénéité possible entre les clubs.

Il reste malgré tout, des différences parfois sensibles qu'il n'était pas possible d'éviter.

Nous tiendrons compte de ces écarts pour que les clubs avec le plus de kilomètres en 2022 ne soient pas les mêmes en 2023.

Répartition des clubs par 4 zones en 2022			
1	2	3	4
St Seb/PSGilles	Bresteche/Carq	Saumur/St Sylvair	Sablé/Alençon
Bourgenay	La Baule	Angers	Anjou
Pornic	Le Croisic	Avrillé	Baugé
Les Sables	St Jean Monts	Nantes Erdre	Laval
La Domangère	Guerande	Cholet	Le Mans
Nantes Vigneux	Savenay	Ile d'Or	Sargé

Dans cette formule, chaque club jouera deux fois à domicile et 5 fois à l'extérieur et le classement par équipes se fera, par zone, sur le cumul des 7 rencontres.

- St Sylvain ne recevant pas de compétition, les deux rencontres où ils reçoivent devront se jouer sur terrain neutre
 - Le jeudi 31 mai
 - Le jeudi 1^{er} septembre
- Nous procédons donc à un tirage au sort pour désigner un club pour accueillir St Sylvain pour chacune de ces deux dates. **Après tirage :**
 - Le jeudi 31 mai, St Sylvain recevra à **CHOLET**
 - Le jeudi 1^{er} septembre, St Sylvain recevra à **ANGERS**

Le calendrier SGPDLL des compétitions 2022 est joint à ce compte rendu de l'AG

6. Championnat Interzones

Pour permettre aux membres de vos clubs de jouer sur des parcours qu'ils n'ont pas l'habitude de jouer, en complément de ce championnat stableford sur 7 tours, nous mettons en place des rencontres interzones

Il y aura 6 rencontres Interzones :

- Les 3 premières se joueront le jeudi 22 septembre
 - La première accueillera les 1ers de chacune des 4 zones
 - La seconde, les 2èmes de chacune des 4 zones
 - La troisième, les 3èmes de chacune de 4 zones
- Les 3 dernières se joueront le mardi 4 octobre septembre
 - La quatrième accueillera les 4èmes de chacune des 4 zones
 - La cinquième, les 5èmes de chacune des 4 zones
 - La sixième, les 7èmes et 8èmes de chacune de 4 zones
Les derniers du classement étant les clubs avec le moins de participants cette rencontre à 8 clubs devrait avoir un nombre de participants acceptable.

Ces rencontres se joueront sur terrain neutre. Les golfs qui recevront seront tirés au sort.

Cette séparation en deux groupes est mise en place pour permettre aux délégués des clubs qui recevront d'être disponibles pour gérer ces compétitions.

Nous procédons donc au tirage au sort de clubs qui recevront.

Pour les 3 rencontres du 22 septembre le tirage au sort est effectué parmi les golfs du bas de classement 2021.

Pour les 3 rencontres du 4 octobre le tirage au sort est effectué parmi les golfs du haut de classement 2021.

Après tirage au sort les clubs qui recevront (sous réserve de confirmation de leur part) sont les suivants :

Rencontres Interzones				
Jeudi 22 sept	Première groupe - 22 septembre			
Pour chaque zone	4 premiers	4 seconds	4 troisièmes	
	SABLÉ	CARQUEFOU	LAVAL	
Mardi 4 oct	Deuxième groupe - 4 octobre			
Pour chaque zone		4 quatrièmes	4 cinquièmes	4 sixièmes et 4 septièmes
		BAUGÉ	SAVENAY	AVRILLÉ

7. Rencontre Bretagne/Pays de La Loire

Nous rencontrerons les Bretons les mardi 13 et le mercredi 14 septembre sur les golfs de **Ploemeur** et de **Val Queven**.

H. AUTRES POINTS CONCERNANT NOS COMPÉTITIONS

1. Limite d'index pour les nouveaux adhérents

- La limite d'index est maintenue à 28.4 pour les nouveaux adhérents en 2022. Les adhérents de l'année 2021 ayant un index supérieur à 28.4 gardent la possibilité de renouveler leur adhésion en 2022.

2. Mise à jour de nos règlements

Les règlements que nous avons mis en place les années précédentes avaient pour but d'assurer que toutes les rencontres se déroulent selon les mêmes règles et que tous les participants soient traités équitablement.

Les règlements de chacun de nos championnats seront donc mis à jour pour 2022 et nous remercions les délégués de bien vouloir les appliquer lors des rencontres qu'ils organiseront sur leurs parcours respectifs. Pour mémoire les règlements doivent être affichés lors de chaque rencontre, pour s'y référer en cas de contestation.

○ Remise des prix

- Règle des 11h

Cette règle a été mise en place pour faire en sorte que plus de 70% des inscrits ne demande pas à jouer après 11h et pour garantir la convivialité des remises des prix. Au départ il fallait voir jouer avant 10h30 et compte tenu du plus grand nombre de participants aux compétitions elle a été reculée à 11h. Même si la règle des trois tiers a rééquilibré la demande des heures souhaitées de départ, il nous paraît nécessaire de maintenir cette règle.

- ***Il a donc été décidé de maintenir la règle en vigueur en 2021 et les années précédentes. En 2022 :***

- *Les compétiteurs lauréats sur les parcours 18 trous, ayant commencé la compétition **avant 11h00**, non présents à la remise des prix, recevront leurs lots par l'intermédiaire d'un représentant de leur club.*
- *Cette règle s'applique également aux joueurs ayant joué la veille lorsque le nombre de participants oblige les organisateurs à faire jouer la rencontre sur deux jours.*
- *Pour les rencontres en shot-gun sur les 9 trous, cette règle s'applique aux joueurs du matin*
- *Dans ces trois cas **si aucun représentant du club n'est présent**, les lots seront remis dans l'ordre du classement, aux golfeurs présents.*

- Attribution des prix

La encore pour que chaque compétition soit gérée de la même façon, il est important que l'ordre des remises de prix soit bien respecté :

*Les prix sont non cumulables et sont attribués dans l'ordre suivant :
1^{er} brut Dame, 1^{er} brut Homme, 1^{er} brut vétéran (mixte), 1^{er} net senior 2 (mixte), 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} nets des 3 séries (mixtes).*

- Tirage au sort

Le tirage au sort a pour but de permettre aux joueurs qui restent à la remise des prix et qui ne sont pas dans les prix d'avoir une chance de bénéficier d'un lot. Comme cela était déjà stipulé dans les règlements précédents, en 2022 :

- *Seuls les joueurs présents à la remise des prix et n'ayant pas été récompensés peuvent bénéficier du tirage au sort.*

- Dotations

Les tirages au sort sont souvent longs, pour y remédier :

- *Nous envisageons en 2022 de diminuer le nombre de lots du tirage au sort et de récompenser par exemple le 4^{ème} de chacune des 3 séries en net.*

- **Conditions d'utilisation des voiturettes**

- Les voiturettes n'étaient pas autorisées dans les rencontres Match Play, mais étaient tolérées dans les rencontres stableford et greensome, même sans certificat médical dans la mesure des disponibilités des clubs qui reçoivent. Le nombre de voiturettes disponibles étant très inégal d'un club à l'autre, cette tolérance créait de inégalités.

- *Pour éviter ces inégalités de traitement le CA a donc décidé qu'en 2022 :*
 - *Les voiturettes restent interdites dans les rencontres MP*
 - *Elles ne seront autorisées pour les rencontres greensome et stableford qu'aux joueurs détenteurs d'un certificat médical permanent ou temporaire.*

I. QUESTIONS DIVERSES

Nous n'avons reçu que deux questions posées par Alain Smondack

1. *Lorsque les greens sont sablés ou carottés, les délégués ne préviennent pas toujours leurs collègues. Merci de faire une recommandation.*

Dans ce cas est-il possible de faire en sorte que les résultats ne soient pas pris en compte pour le calcul de l'index ?

Concernant le premier point, nous remercions les délégués :

- D'une part de vérifier avec leurs golfs que le déroulement des rencontres qu'ils organisent ne seront pas perturbées outre mesure par un carottage récent ou par d'autres travaux.
- D'autre part de signaler aux délégués des golfs qu'ils reçoivent les éventuelles perturbations que leurs joueurs pourront rencontrer sur leur parcours.

Concernant le deuxième point (pas de pris en compte du calcul de l'index)

- De l'avis général, il ne semble pas justifié de ne pas envoyer les résultats à la FFGolf pour qu'ils ne comptent pas pour le calcul de l'index.

2. *Le pro de notre club, qui est senior, souhaite participer aux compétitions des SGPDLL. Est-il possible d'inscrire un « pro » comme membre SGPDLL du club ?*

- Les statuts des pros de nos golfs sont souvent différents : Pro salarié, Pro indépendant, licenciés dans leur golf, licenciés PGA
- Il ne paraît pas souhaitable d'ouvrir la possibilité aux pros d'être membres des SGPDLL.

Rappel de deux points concernant nos statuts et notre règlement intérieur

Nos statuts stipulent que pour adhérer à notre association, il faut :

- Être membre abonné cotisant à l'année, d'un golf des Pays de la Loire

Les délégués devront donc faire valider par la direction de leur golf que leurs membres SGPDLL 2022 sont bien « **abonnés cotisants de ce golf** »

Notre règlement intérieur lui stipule que :

- **Les Membres du Conseil d'Administration** élus en assemblée générale, les délégués élus ou cooptés au sein de leur golf, doivent être membres actifs **bénévoles** et en conséquence n'avoir aucun rapport d'intérêt ou professionnel, avec un des golfs des Pays de la Loire.

Le président remercie l'assemblée de son attention, souhaite à tous les participants de très bonnes fêtes de fin d'année et les invite à passer à table.

La séance est levée 13h15